

LOUIS DÉPLANQUE

Docteur es Lettres

SAINT VINCENT DE PAUL

et

SAINTE LOUISE DE MARILLAC

LEURS RELATIONS

d'après leur correspondance

— 1936 —

CHAPITRE III

Amitié

AMITIÉ NÉE DE LA DIRECTION SPIRITUELLE ET DE LA COLLABORATION. — TON AFFECTUEUX.
— EXPRESSIONS FAMILIÈRES. — EN CAS D'ABSENCE. — LA SANTÉ DE LOUISE DE MARILLAC.
— LA SANTÉ DE VINCENT DE PAUL. — AUTOUR DE MICHEL LE GRAS. — DÉTACHEMENT.

PORTEE A S'INQUIETER et à douter d'elle-même, Louise de Marillac avait besoin d'être rassurée. Dès le moment où il accepta d'être son confesseur, Vincent de Paul fut amené à lui accorder l'amical réconfort qui lui était nécessaire.

Plus tard, lorsque se fut établie entre eux la collaboration laborieuse, où était compromis tour à tour le repos de chacun, ils prirent l'habitude de se témoigner mutuellement une constante sollicitude.

Celle de saint Vincent s'étendait même sans cesse aux soucis familiaux de Louise de Marillac, qui en faisait volontiers confiance pour en alléger le poids et pour recueillir d'utiles avis.

En 1627, Vincent écrit un soir à sa pénitente, qu'il n'a pu voir depuis quelque temps pour la guider utilement. Il lui dit : «Je vous écris environ la minuit, un peu harassé. Pardonnez à mon cœur, s'il ne s'épand un peu plus dans la présente...» (1)

Ce ton affectueux n'était pas exceptionnel dans les lettres qu'il adressait à Louise de Marillac.

Vers le mois de juillet 1628, elle commençait déjà à se sentir fortement inclinée vers le service des pauvres. Son confesseur observait patiemment l'éveil de cette vocation. Il ne pouvait taire cependant le vif intérêt qu'il éprouvait pour les dispositions qui lui étaient révélées. «... Je ne saurais vous exprimer, convenait-il, combien mon cœur désire ardemment voir le vôtre pour savoir comment cela s'est passé en lui... (2)

L'année suivante, mademoiselle Le Gras souffrait de ne pas être encore fixée sur son orientation définitive. Monsieur Vincent la rassurait [58] en termes délicats : «... Ne vous mettez pas en peine de ce que deviendra notre sœur...» (3)

Vers le même temps, il était obligé d'aller se refaire à Forges-les-Eaux. Avant son départ, il traçait ces lignes : «Que vous dirai-je maintenant de celui que votre cœur chérit tant en Notre-Seigneur... Si je pars. ... je vous dis adieu, ma chère fille...». La lettre s'achevait sur une invitation très paternelle à la fermeté d'âme:» Or sus, c'est assez parlé à sa fille. Il faut achever en lui disant

que mon cœur aura un bien tendre ressouvenir du sien en celui de Notre-Seigneur, et pour celui de Notre-Seigneur seulement...» (4)

Mademoiselle Le Gras avait quelque penchant pour la peinture. Comme elle se disposait à offrir un tableau à saint Vincent, il indique les paroles qu'il convient de reproduire sur la toile : «... Il me semble que ce sera assez de mettre en votre tableau les mêmes paroles de l'original : ... «Il termine sur ces mots, l'esprit en Dieu : moi «qui ai en son amour un même cœur avec vous...» (5)

Il arrivait aussi que Louise de Marillac mît de l'argent à la disposition de monsieur Vincent. «Je vous remercie de l'argent que (vous) m'avez envoyé s, disait-il simplement en pareil cas. Toutefois, la même lettre portait des marques plus évidentes de reconnaissance. Elle ajoutait en effet, en terminant : «Je me recommande à vos prières et vous souhaite le bonsoir, avec autant de tendresse de mon cœur que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre serviteur.» (6)

En septembre 1633, mademoiselle Le Gras s'appête à aller visiter les confréries de la Charité sur les terres des Gondi, en Champagne. Vincent de Paul lui donne d'utiles indications, auxquelles fait suite une mystérieuse protestation : «Effacez cependant de votre esprit la raison que vous m'avez alléguée pour laquelle vous allez faire ce voyage. Vous ne sauriez croire que cela a contristé mon cœur. Oh ! non, je ne suis pas fait de la sorte, Dieu merci ; ains Dieu sait ce qu'il m'a donné pour vous, et vous le verrez au ciel.» (7)

Un jour, la chapelle des missionnaires reçoit de Louise de Marillac un cadeau qui enchante le Supérieur. Il s'agit d'un «beau et agréable parement... lequel, déclare Vincent, me pensa ravir hier le cœur d'aise, voyant le vôtre là-dedans.» Il insiste : «... Cette aise.., dure encore avec une tendresse inexplicable, laquelle opère en moi plusieurs pensées, lesquelles, si Dieu l'a agréable, je vous pourrai dire...» (8)

Vers 1637, au moment où la Supérieure des Filles de la Charité va commencer une fervente retraite, c'est en termes très confiants que son confesseur se recommande à ses prières.» Je ne fais point de doute dit-il, qu'après le petit Le Gras vous ne me mettiez au premier rang...» (9)

Quant à lui, très discrètement il tient cachée la place qu'il accorde à sa pénitente dans ses préoccupations. Il en laisse cependant deviner [59] l'importance. «Vous saurez un jour, annonce-t-il, que je suis plus que je ne vous dis», en l'amour de Dieu, «votre serviteur.» (10)

A peu près à la même époque, il entretient mademoiselle Le Gras de son fils Michel et de plusieurs autres personnes de sa famille. A ce sujet, il fait cette remarque : «Je ne sais qui m'en donne la curiosité ; mais il me semble que cette famille me touche le cœur avec tendresse... (11)

De son côté, Louise de Marillac, après avoir donné à Vincent de Paul des avis sur la manière de soigner sa jambe malade, ajoutait avec délicatesse : «Ne suis-je pas bien téméraire de vous parler de la sorte ? Mais je sais que c'est à vous, qui savez que je suis... votre très humble et très obligée fille et servante.» (12)

Cette lettre est de 1655. Quatre ans plus tard, Vincent malade est momentanément empêché de voir sa pénitente. Elle est, comme lui, parvenue au terme de sa vie. Songeant au passé, elle souffre de «la privation de la seule consolation» que Dieu lui «a donnée depuis trente-cinq ans.» (13)

L'amitié de Vincent de Paul et de Louise de Marillac se reconnaît au ton affectueux de leur correspondance. Les expressions familières dont ils usaient parfois en révèlent un autre aspect.

Au temps où la collaboratrice de monsieur Vincent organisait la confrérie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, elle recevait ces encouragements sans apprêt : «Vous êtes une brave femme d'avoir ainsi accommodé le règlement de la Charité, et je le trouve bien.» (14)

Un peu plus tard, c'est du même style que sont écrites ces félicitations : «Mon Dieu, que vous êtes une brave femme d'avoir fait tout ce que vous me mandez...» (15)

En 1631, Michel Le Gras, qui était pensionnaire chez les prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, quitte ses maîtres et fait retour à sa mère. Elle s'émeut d'avoir à diriger elle-même l'éducation de son enfant ; mais saint Vincent la gronde plaisamment : «Oh ! certes Notre-Seigneur a bien fait de ne pas vous prendre pour sa mère, puisque vous ne pensez pas trouver la volonté de Dieu dans le soin maternel qu'il requiert de vous pour votre fils...» (16)

C'est du même ton que le confesseur reprenait sa pénitente, quand elle ne parvenait pas à maîtriser ses inquiétudes intimes : «Je ne puis que je vous die, écrivait-il, que je me propose de vous bien blâmer demain, de ce que vous vous laissez aller ainsi à ces vaines et frivoles appréhensions. Oh ! apprêtez-vous à être bien tancée.» (17)

Le procédé réussissait. Louise de Marillac oubliait ses soucis et se déridait à son tour. Ainsi fait-elle pour que monsieur Vincent se laisse soigner : «... Permettez-moi, mon très honoré Père, de vous faire une très humble prière et de me l'accorder, qui est de vouloir prendre du thé... Nous en avons céans, depuis peu, de très bon et à grand marché. [60] Si vous ne faites ce petit essai pour votre santé, je m'en plaindrai à notre bon Dieu...» (18)

Vincent de Paul et mademoiselle Le Gras étaient obligés d'aller en province, soit pour visiter les confréries, soit pour encourager les sœurs ou les missionnaires. Ces absences donnaient à leur mutuel attachement l'occasion de se manifester.

En 1629, Louise de Marillac s'apprête à partir pour une tournée d'inspection. «... Allez donc, mademoiselle, écrit Vincent, allez au nom de Notre-Seigneur. Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres...» (19)

Sur le point de quitter Paris pour quelque temps, saint Vincent notifie son départ à sa collaboratrice : «Votre cœur vous en dit-il d'y venir... Si cela est ... nous aurons le bonheur de vous voir...» Avant que la lettre ne s'achève un autre espoir s'y exprime : «Si ce soir je viens de bonne heure, je pourrai avoir le bonheur de vous dire un mot.» (20)

De brusques nécessités pouvaient appeler inopinément Vincent de Paul au dehors. Il s'excusait alors de faire défaut à des entrevues qui étaient projetées : «Je me promettais la consolation de vous aller voir; mais j'ai été contraint de partir... Votre cher cœur me le pardonnera... Adieu, ma chère fille... Défendez à votre cœur de murmurer contre le mien de ce que je m'en vas sans vous parler, pour ce que je n'en savais rien au matin.» (21)

Non content de s'excuser ainsi, Vincent avouait très simplement la peine qu'il éprouvait, en s'éloignant sans accorder à sa pénitente un entretien qu'elle attendait: «Je ne (puis pas ne pas) vous dire, mademoiselle, combien je m'en vas à contre-cœur ... pour ce que je n'ai eu la consolation de vous voir à cause de nos ordinands... Je vous assure que si vous saviez la peine que j'en ai, vous en auriez pitié...» Cependant, l'absence ne devait durer que quelques jours. (22)

En 1639, le Supérieur de la Mission visite à Troyes la maison des missionnaires. Comme son séjour doit dépasser la durée prévue, il prévient Louise de Marillac : «... Mon Dieu, que j'ai eu de la peine de m'en venir sans vous voir, et que j'en ai de plus demeurer que je ne pensais...» (23)

La santé de sa collaboratrice est loin d'être vigoureuse. Or cette santé est souvent mise à l'épreuve par le surmenage. Vincent éprouve en conséquence de fréquentes alarmes. «Je vous prie me mander exactement, écrit-il, si votre poumon n'est point incommodé de tant parler, ni votre tête de tant d'embarras et de bruit.» Et ses inquiétudes progressent vite. Il apprend qu'une Fille de la Charité est malade de [61] la peste et que, nonobstant le danger de la contagion, la Supérieure générale l'a visitée. Son anxiété est grande : «Je vous avoue, mademoiselle, déclare-t-il, que d'abord cela m'a si fort attendri le cœur que, n'était qu'il était nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller voir. (24)

Au début de 1640, mademoiselle Le Gras, qui inspectait ses filles à l'hôpital d'Angers, a été obligée de s'aliter. Monsieur Vincent lui écrivait chaque semaine depuis son départ. À la nouvelle du mal qui la frappe, il lui fait part de son dessein de la faire ramener en litière. «... Je vous attends, ajoute-t-il, avec le cœur que Notre-Seigneur et sa sainte Mère savent...» (25)

En juillet 1646, quelques Filles de la Charité s'en vont à Nantes, pour se mettre à la disposition de l'hôpital. Leur Supérieure les accompagne. Or les jours passent sans qu'elle donne signe de vie. Vincent de Paul s'inquiète de ce silence : «Voici une semaine et demie de passée depuis votre départ, sans que nous ayons de vos nouvelles. Tout le monde en veut avoir ici, et je ne sais que dire à ceux qui m'en demandent ; moi-même, plus que tous, j'en suis en peine... Je crains tant que les grandes chaleurs qu'il a fait et les incommodités du coche ne vous aient atténuée, ... que j'en attends le récit avec grande impatience...»

Dix jours plus tard, Vincent revient à la charge : «Je n'ai encore reçu aucune de vos lettres... Je vous donne à penser en quelle peine nous serions, si nous n'avions appris d'ailleurs de vos nouvelles...» (26)

Les recommandations les plus attentives sont adressées à Louise de Marillac, pour qu'elle prenne bien soin de sa santé : «... N'épargnez rien pour vous nourrir pendant votre grand travail ; j'ai toujours opinion que vous ne vous nourrissez pas assez.» (27)

Tout comme la nourriture réconfortante, le repos total est prescrit dès qu'il paraît nécessaire : «Vous me consolerez fort, si vous vouliez vous mettre en repos dans votre lit pendant ces deux jours.» (28)

Les conseils de prudence se multiplient, avec une sollicitude jamais lasse : «Je pense que votre rhume serait bien plus tôt guéri, si vous gardiez le lit un peu plus tôt le soir, car le grand travail et être debout échauffent le sang...» (29)

La peste sévit à Richelieu. Comme mademoiselle Le Gras a cependant l'intention d'y passer, elle reçoit cet avis : «... J'ai un peu de peine que vous alliez à Richelieu, à cause de la maladie qui y est... Que si vous y allez, n'y soyez qu'un jour, je vous en prie...» (30)

Lors d'une indisposition, le remède qui convient est suggéré sans délai : votre lettre «me met un peu en peine à cause de votre petite fièvre. ... Vous avez trop mis à vous repurger.» (31)

Qu'après une maladie, la convalescence soit enfin en vue, et Vincent de Paul donne libre cours à sa joie. «Je loue mille fois Dieu, s'écrie-t-il, [62] et le bénis de tout mon cœur de ce qu'il vous a redonné la santé, et le prie qu'il la vous conserve... Revenez-vous-en donc, mademoiselle, vers la fin de la semaine, et plus tôt même si l'occasion s'en présente, non pas par eau, mais dans une charrette bien fermée...» (32)

Dans une autre circonstance, la malade est félicitée de son rétablissement avec plus de vivacité encore : «... Béni soit Dieu..., de ce que vous voilà en meilleure disposition ! Je le prie de tout mon cœur qu'il vous fasse sentir avec autant de tendresse la joie de mon cœur, que je l'ai ressentie par votre lettre... Béni soit Dieu encore derechef ! Je ne vous pourrais dire cela assez, ni assez tendrement à mon gré...» (33)

Si clairement exprimé que soit le bonheur ressenti en ces occasions, son expression reste très inférieure à la réalité. Monsieur Vincent en donne lui-même l'assurance : «Vous pouvez bien penser la joie que mon âme a reçue voyant votre lettre ... mais non pas la sentir, O Jésus ! Mademoiselle, que je rends grâce volontiers à Dieu de ce que vous vous portez mieux...»

Après un bref intervalle, une autre lettre de la convalescente provoque un nouveau témoignage d'allégresse : «J'ai reçu la vôtre, ... qui m'a apporté tant de consolation que rien n'a été capable de me contrister depuis... Oh que vous serez la bien reçue et qu'on vous attend avec grand désir !...» (34)

Louise de Marillac, mise en confiance par ces marques répétées d'intérêt, demande volontiers à Vincent de Paul de régler l'emploi de remèdes dont elle peut avoir besoin. «Il y a trois mois, indique-t-elle, que je fus saignée et restai dans le besoin d'une seconde, à cause que pour mon âge les médecins, dès ma dernière maladie, me dirent ne le faire qu'en grand besoin... Ce sera aujourd'hui si votre charité prend la peine me mander que je le puis sans autre avis, n'étant pas malade..., mais incommodée de la poitrine...» (35)

Moins d'un an plus tard, elle donne sur sa santé des nouvelles qui font prévoir une fin prochaine : «Mon infirmité m'empêcha hier d'achever cette lettre, et je commence l'année bien faiblement et douloureusement d'esprit et de corps...» (36)

Quels que fussent les tracasseries de son esprit et les souffrances de son corps, mademoiselle Le Gras en détournait sans hésiter son attention dès qu'il s'agissait de la reporter sur la santé de monsieur Vincent. Il fallait qu'il lui donnât régulièrement de ses nouvelles. Elle le guidait dans le choix des remèdes. Bien souvent, il en recevait qu'elle avait composés elle-même avec un soin très attentif.

Vincent ressentait souvent des frissons de fièvre. Sa correspondante le savait, et elle voulait être tenue au courant : «Je ... n'ai pas même eu mes petits sentiments il y a deux jours», lui écrivait-on pour la rassurer. (37) **[63]**

Une autre fois, elle se tranquillisait encore en lisant ces lignes : «Je n'ai plus ma petite fièvre, ce me semble, ou peu. Assurez-vous, mademoiselle, que j'aurai plus de soin de ma santé, s'il se peut ajouter quelque chose à celui que j'ai, pour ce que vous me le recommandez. (38)

Un jour, saint Vincent la remerciait de sa «bonne médecine» et il promettait de s'en servir le lendemain. Mais à son tour il la suppliait de se bien guérir elle-même. (39).

Il la renseignait sur le résultat des remèdes qu'il lui devait: «Votre médecine, mademoiselle, m'a fait faire neuf opérations... Ma petite fièvre est, comme vous dites, double tierce; mais vous savez qu'en cette saison je l'ai pour l'ordinaire double-quarte et l'ai déjà eue telle cet automne...» (40)

Vincent avait toute confiance dans les préparations de mademoiselle Le Gras. En cas de malaise, il s'empressait d'en solliciter l'envoi : Ma petite fièvre est tierce; voici le troisième accès. Elle me prit le soir que j'eus le bien de vous voir, pour être descendu au réfectoire incontinent après avoir rendu le petit remède que je pris. Le premier accès m'ôta le sommeil tout à fait. Le lendemain, comme depuis, je me provoquai à suer, qui a fait que les accès sont diminués, avec ce que j'ai été saigné deux fois, de sorte que celui que j'ai à présent est fort doux. Monsieur notre médecin est d'avis que je me purge mercredi prochain, Je vous prie de nous faire faire la médecine... (41)

Louise de Marillac suivait avec une grande attention les progrès et les reculs du mal qui pouvait atteindre monsieur Vincent. De son côté, il lui donnait avec bonne grâce tous les détails qu'elle désirait. Très docilement, il se soumettait aux soins qui lui étaient proposés.

«... Je me porte mieux de mon petit rhume, disait-il, Dieu merci, et fais tout ce que je puis pour cela : je ne sors point de la chambre ; je repose tous les matins, je mange tout ce qu'on me donne et ai pris tous les soirs une espèce de julep que notre frère Alexandre me donne. Quant à l'état de mon rhume, il est diminué de la moitié de la petite incommodité que j'en avais, et s'en va peu à peu. Selon cela, il n'est pas besoin de penser au thé. Si, par accident, le peu d'incommodité que j'ai empirait, j'en userais...» (42)

Les délicates attentions qui se multipliaient à son égard, touchaient saint Vincent. Sa gratitude, vive et profonde, ne manquait jamais de s'exprimer. «Je vous remercie très humblement, écrivait-il, de tant de soin et de charité que vous exercez en mon endroit, de votre si bon pain, de vos confitures, de vos pommes et de ce que je viens tout maintenant d'apprendre que vous me venez d'envoyer... Dieu sait de quel cœur je les reçois; mais aussi, c'est toujours en vue que je crains que

vous ôtiez à vous-même le nécessaire, pour faire ainsi charité. Au nom de Dieu ne le faites plus.» (43) [64]

Non contente de préparer les médicaments de son très honoré Père, Louise de Marillac se mettait en prière pour lui dès que sa santé recevait quelque atteinte. La reconnaissance de Vincent se proportionnait aux alarmes qu'il devinait. Apprenant qu'une neuvaine a été faite à son intention, il écrit vite ses remerciements : «... Jamais la charité ne m'a paru si estimable... Dieu soit loué de ce qu'il se manifeste si bien par celle de madite demoiselle, que je remercie avec toutes les reconnaissances de mon cœur encore une fois !» (44)

Il suffisait que dans une lettre de Vincent de Paul, mademoiselle Le Gras ne reconnût pas l'écriture habituelle, pour qu'elle s'inquiétât. Elle cherchait des explications : «Je reçus hier une lettre qui me parut en quelque façon être de votre charité; mais parce que je n'y vis aucune marque de votre écriture, je n'eus pas une petite peine pour l'appréhension que vous fussiez bien malade...» (45)

Dans son grand désir de coopérer au rétablissement de son confesseur, lorsqu'il était souffrant, elle n'attendait pas qu'il fît appel à ses bons offices : elle se hâtait de les offrir «... Je pensais y a quelques jours, écrivait-elle, de vous proposer les bouillons, et je crois qu'ils vous feront beaucoup de bien. S'il vous plaît nous permettre de vous en envoyer dès demain ? J'en ai pris cette semaine et en ai senti un notable soulagement...» (46)

Le mode d'emploi des médicaments envoyés à Vincent était minutieusement indiqué, pour qu'ils obtinssent plus sûrement leur bon effet. «C'est de réglisse dont l'on fait de la tisane, disait Louise de Marillac, dont je vous ai envoyé petits morceaux pour en rendre l'usage plus facile ; mais il faut qu'elle soit nouvelle et n'en couper qu'à mesure que l'on en use, à cause qu'elle noircit...» (47)

Le même souci de réussite faisait préciser, en tous domaines, les avis qui expliquaient les soins à prendre. «... Je pense, mon très honoré Père, indiquait une lettre de 1658, que le meilleur temps pour la saignée, aux personnes de notre âge, est la pleine lune ; pour la purgation, le décours, crainte d'une trop grande évacuation...» (48)

Un peu plus tard, comme les jambes de monsieur Vincent le font beaucoup souffrir, mademoiselle Le Gras recommande une cure dont elle attend le soulagement rapide du patient. Il s'agit d'une purgation «qui n'émeut aucunement». Elle se prend «en se mettant à table». Le succès n'est pas douteux : «cela réitéré deux ou trois jours fait un effet de forte médecine sans en être affaibli ; et la continuation, une fois ou deux la semaine, ... aidera ces pauvres jambes à être soulagées...». Vincent «remercie très humblement». Il se soumet avec confiance au régime qui lui est prescrit. (49)

La sollicitude vigilante, que Vincent de Paul et Louise de Marillac se témoignaient réciproquement pour leur santé, s'étendait à tous les soucis qui pouvaient leur survenir. Michel Le Gras préoccupait [65] beaucoup sa mère. Vincent prenait sa large part de ces préoccupations : il réconfortait et conseillait la mère ; il s'occupait activement de l'enfant.

Dès 1628, saint Vincent s'efforçait de tempérer les alarmes maternelles de mademoiselle Le Gras, trop prompte à s'inquiéter pour son fils. Il lui faisait grief du «trop grand attachement» qu'elle montrait pour «le petit.» (50)

À la même époque, il l'invite à méditer l'agrément du Père éternel dans la vue des souffrances de son unique Fils». Il ajoute : «... J'espère qu'il vous fera voir et connaître combien la chair et le sang vous éloignent de la perfection du vrai amour, que le Père éternel et la Sainte Vierge avaient pour leur Fils.» (51)

Il ne craint pas de préciser que la trop grande tendresse de Louise de Marillac pour son enfant «embarrasse» son esprit. Elle se prive ainsi de la «tranquillité» de cœur que Dieu lui offre. Jésus-Christ entend réaliser en elle le «dépouillement de l'affection de tout ce qui n'est pas lui.» La

fidélité à ces vues divines exige donc qu'elle ne s'intéresse à son fils «que d'une manière dépendante et douce.» (52)

Des années plus tard, en 1638, saint Vincent écrivait encore : «Je n'aime pas que vous donniez lieu aux pensées trop tendres que vous avez» «pour votre fils, pour ce qu'elles sont contre la raison et par conséquent contre Dieu, qui veut que les mères fassent part de leur bien à leurs enfants, mais non pas qu'elles se privent de tout...» (53)

Vincent ne répugnait pas à présenter sa leçon de détachement sous une forme moins sévère. Même alors, il faisait comprendre cependant que la Supérieure des Filles de la Charité ne devait pas se laisser détourner de sa tâche.» «Si vous étiez brave femme, écrivait-il, vous vous feriez quitte de vos petits amusements et tendretés maternelles, et vous fortifieriez le corps et l'esprit en vue de tant d'occasions de bien faire. Faites-le, au nom de Dieu, mademoiselle.» (54)

Louise de Marillac était adjurée de montrer plus de confiance en la Providence au sujet de Michel. Son confesseur lui écrivait : «Je n'ai jamais vu une mère si fort mère que vous; vous n'êtes point quasi femme en autre chose. Au nom de Dieu, mademoiselle, laissez votre fils au soin de son Père, qui l'aime plus que vous, ou pour le moins, ôtez-en l'empressement.» (55)

Vincent de Paul voulait amener sa pénitente à avoir pour son fils une affection plus tranquille et moins absorbante. Évidemment, il ne lui enseignait pas un détachement qui confinât à l'insouciance. Au contraire, il témoignait lui-même à Michel Le Gras un amical et très actif intérêt.

«... Passons au petit frère Michel, disait-il plaisamment. Certes, ma chère fille. ... ses souffrances me sont sensibles, et celles que vous avez pour l'amour de lui aussi...» (56) [66]

En 1630, alors que l'enfant est pensionnaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Vincent est visiblement heureux d'avoir de bonnes nouvelles de sa conduite. On «m'en a dit des merveilles s, écrit-il à la mère. (57)

A la suite d'une visite qu'il a faite au jeune élève, il renseigne mademoiselle Le Gras : «Pour le petit Michel, soyez en repos ; il n'y a que deux ou trois jours que je le vis aller à sa leçon et qu'il se portait bien.» (58)

Quand il ne peut pas aller lui-même à Saint-Nicolas, il délègue un frère auprès du pensionnaire. «Le petit Michel va bien, dit-il. Frère Robert l'est allé voir de ma part. Il lui a témoigné qu'il est fort gai et content...» (59)

En 1631, Michel Le Gras a dix-huit ans. Il porte la soutane. Cependant, il quitte le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, pour entrer au collège de Clermont, dirigé par les jésuites. Il y conserve d'ailleurs l'habit clérical. Les démarches nécessitées par son changement d'institution sont faites par saint Vincent. (60)

Durant ses vacances, le jeune homme est accueilli parmi les prêtres de la Mission. Sa mère est alors invitée à se tranquilliser : «... Ne vous mettez pas en peine; nous en avons soin...

«... Il se porte bien, Dieu merci. Lorsqu'il sera temps, l'on le fera purger... Soyez en repos de lui.» «Malheureusement, il peut arriver qu'à cette époque de l'année, Saint Lazare donne l'hospitalité à de nombreux ecclésiastiques qui se préparent aux ordres. Qu'à cela ne tienne : dût-on se serrer, Michel Le Gras aura sa place. Monsieur Vincent en donne l'assurance à Louise de Marillac : «... J'espère qu'il nous restera quelque petit taudis pour mettre monsieur votre fils...» (61)

La mère de l'écolier s'émouvait de tant de sollicitude. Elle laissait entrevoir sa confusion; mais Vincent de Paul avait vite fait de la rassurer «Ne me faites point des excuses, je vous en prie, de ce que vous avez envoyé monsieur votre fils... Vous avez tout pouvoir... Tout est à vous et à lui...» (62)

Mademoiselle Le Gras souhaitait que son fils fût prêtre. Les inclinations du jeune homme étaient tour à tour conformes ou contraires au désir de sa mère. Parmi ces fluctuations, saint Vincent essayait de discerner les desseins de la Providence, afin de les seconder, qu'elle qu'en fût la nature.

Dès 1627, il conseillait à sa pénitente d'adopter la même ligne de conduite et de remettre complètement la jeune Michel à la volonté divine : «... Laissez-le donc et le livrez entièrement au vouloir et non-vouloir de Notre-Seigneur. Il n'appartient qu'à lui de diriger ces petites et tendres âmes. Il y a aussi plus d'intérêt que vous, pour ce qu'il lui appartient plus qu'à vous.» (63)

Lorsque l'adolescent atteint sa dix-huitième année, Vincent s'oppose [67] à son entrée immédiate dans les ordres. Il explique à la mère que ce serait prématuré : «... Il n'est point en âge pour les ordres sacrés; et, pour les quatre mineurs, il n'y a point d'utilité ni de nécessité pour encore...» (64)

Les années passent, et Michel Le Gras montre peu d'empressement à s'avancer vers le sacerdoce. En conseiller écouté de la famille, monsieur Vincent est fidèlement tenu au courant. Il ne se hâte pas de prendre une décision négative. Néanmoins il prépare Louise de Marillac à toute éventualité. «Je parlerai à monsieur votre fils, annonce-t-il. Il ne faut pas qu'il quitte légèrement la soutane. S'il le fait, il y aurait lieu de peine. Dieu pourtant qui fait toue pour le mieux y trouverait sa gloire. Il faut être résigné à sa divine volonté à l'égard de toutes choses. Il est plus l'enfant de Dieu que le vôtre. Il fera ce qui sera pour le mieux. Soyez donc disposée à tout événement et ne vous relâchez pas facilement à cette condescendance...» (65)

L'année suivante, l'étudiant hésite toujours. Deux choix se présentent maintenant à son attention. Vincent entend qu'il soit laissé libre de s'arrêter à l'un ou à l'autre «... Il exclut l'épée ; reste la condition de l'état ecclésiastique et celle du palais ; il considérera les deux et tâchera de se résoudre.» (66)

Les atermoiements de son fils étaient pénibles pour Louise de Marillac. Son confesseur l'exhortait cependant à attendre patiemment une détermination qui ne devait pas souffrir de contrainte : «Il faut que vous supportiez avec patience, prescrivait-il, l'état d'esprit de monsieur votre fils, en attendant qu'il plaise à Notre-Seigneur le faire entrer dans la manière de vie convenable à celle qu'il se propose. Qui supportera l'enfant sinon la mère, et à qui appartient-il de mettre chacun en son devoir qu'à Dieu ?...» (67)

En 1638, Michel Le Gras se déclare enfin prêt à recevoir les ordres mineurs, pour plaire à sa mère. Avant de prendre cette décision, il confie à un missionnaire qu'il a souhaité la mort pour échapper à son sort. Devant une telle situation, saint Vincent fait entendre à sa pénitente un langage énergique : «... Cela, est-ce une vocation ?... Que cela vienne de la nature ou du diable, sa volonté n'est pas libre pour se déterminer en chose de telle importance, et vous ne le devez pas désirer. Il y a quelque temps qu'un bon enfant de cette ville prit le (sous-diaconat) en cet esprit-là et n'a pu passer aux autres ordres, voulez-vous exposer monsieur votre fils au même danger ? Laissez-le conduire à Dieu ; il est plus son père que vous n'êtes sa mère, et l'aime plus que vous... Il saura bien l'appeler en un autre temps, s'il le désire, ou lui donner l'emploi convenable à son salut. Je me ressouviens d'un prêtre, qui a été céans, qui a pris l'ordre de prêtrise en ce trouble d'esprit. Dieu sait où il est maintenant.» (68)

La crise aiguë qui avait déterminé cette ferme intervention s'apaisa. [68] L'année suivante, Vincent pouvait annoncer à Louise de Marillac que son fils se disposait à passer les examens préparatoires à la réception des ordres. (69)

Cependant, la soumission filiale de Michel Le Gras n'avait pas fait surgir en lui, comme il l'avait cru, la vocation désirée par sa mère. Après avoir cherché à entrer dans la voie qu'elle lui indiquait, il finit par renoncer définitivement à la cléricature. (70)

La sollicitude de monsieur Vincent pour le fils de sa pénitente n'en fut pas moins agissante. Pour donner une situation à Michel Le Gras, il le nomma bailli de Saint-Lazare. Durant plusieurs années, le nouveau bailli rendit la justice dans les dépendances du fief. Comme au temps où il n'était qu'un écolier, Vincent prenait plaisir à rassurer sa mère à son sujet. «Au nom de Dieu, mademoiselle, écrivait-il en 1649, ne soyez pas en peine de monsieur le bailli...» (71)

Louise de Marillac était heureuse de la surveillance exercée par saint Vincent. Elle espérait que cette tutelle empêcherait des écarts dont elle avait beaucoup souffert, aux premiers temps qui avaient suivi la reprise de la vie laïque par Michel.

En 1645, elle confiait à son confesseur la grande peine que lui avait causée la fugue de son fils avec une jeune fille, dont les parents étaient marchands de vin. Il prétendait l'épouser et vivre auprès de ses beaux-parents, «en fainéant», selon la rude expression de sa mère. (72)

En 1646, nouvelles alarmes. Michel Le Gras «découche de la maison». Excédée, sa mère écrit à Vincent de Paul : «... Je vois tout ce mal, mais assez tranquillement, et me semble n'avoir plus rien en lui, duquel pourtant je désire beaucoup le salut. Je supplie très humblement votre charité le demander à notre bon Dieu... ; c'est une affaire de toute-puissance, je le crois.» (73)

L'indifférence extrême, à laquelle se croyait arrivée mademoiselle Le Gras, n'était pas aussi complète qu'elle le pensait. A la nouvelle que son fils vient de disparaître sans laisser de traces, elle ne peut maîtriser son émoi. Elle demande à monsieur Vincent de «soulager» sa peine et de recommander à Dieu le fugitif. Elle le prie de se procurer des nouvelles. «Ce me serait un grand soulagement, avoue-t-elle, d'apprendre quelque chose...». Emportée par son chagrin, elle ajoute «... Que ma douleur est grande ! Si Dieu ne m'aide, je ne sais ce que je ferai. Aidez-moi à me tenir fortement attachée à Jésus crucifié...» (74)

Fort heureusement, après que Michel Le Gras eut été nommé bailli de Saint-Lazare, sa conduite se modifia. En août 1649, un projet de mariage est considéré avec sympathie par Louise de Marillac. Saint Vincent est prié de s'occuper des négociations préliminaires. Il parvient à savoir «qu'on donnera quinze mille livres à cette bonne fille, [69] et qu'elle en peut espérer encore autant après la mort de ses père et mère.» (75)

Ce premier projet n'aboutit pas. Un autre, en décembre, eut plus de succès. Mademoiselle Le Gras demande à Vincent d'être présent à la réunion de famille où «il faudra convenir de tout.» (76) Après la célébration du mariage, au début de l'année suivante, il s'empresse d'écrire à l'heureuse mère : «Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les mariés...» (77)

Monsieur Vincent continua de veiller affectueusement sur Michel Le Gras. Il s'intéressa à ses efforts pour obtenir un office de conseiller à la cour des monnaies. Il prévenait sa mère qu'il faudrait bien «douze ou quinze cents livres.., pour les frais de sa réception...» (78)

Louise de Marillac l'entretient de la vie du jeune ménage. C'est ainsi qu'il apprend «la petite altération d'amitié» survenue entre la femme de Michel Le Gras et quelques cousines qu'elle aimait bien. (79)

Vincent de Paul fait partie de la famille. Il en est le conseiller écouté et aimé. Il n'est donc pas étonnant qu'à ce titre il donne à Louise de Marillac des avis pour la gestion de sa fortune. «... Quel remède, lui écrit-il un jour, pour empêcher le rabais de votre rente au denier dix-huit ?... Vous pourrez... l'augmenter en achetant des rentes sur le sel ; mais vous en savez le risque. Les honnêtes gens vous paient bien. Je ne vois point de lieu d'y faire autrement...» (80)

Pendant plus de trente années, la sympathie que monsieur Vincent témoigna à mademoiselle Le Gras, et qu'il accepta d'elle, fut affectueuse et confiante. Elle garda toujours ces caractères sans se dérober à la discipline du détachement chrétien, dont saint Vincent faisait une loi aux missionnaires et aux Filles de la Charité.

Il écrivait à sa pénitente en 1632 : «... Mon cœur n'est point mon cœur, ains le vôtre, en celui de Notre-Seigneur que je désire qui soit l'objet de notre unique amour.» (81)

La volonté divine, aimée et servie, devait s'établir souverainement dans le cœur de Vincent de Paul et de Louise de Marillac. Au terme, c'est à la perfection de cette soumission à Dieu, réalisée en chacun d'eux, que visait à s'attacher leur affection réciproque.

Vers le même temps, Vincent se croyait obligé d'adresser à mademoiselle Le Gras des excuses ainsi conçues : «A votre avis, mademoiselle, vous suis-je pas bien rude ? Votre cœur n'a-t-il

point un peu murmuré contre le mien de ce qu'étant si proche je ne vous ai ni vue ni fait savoir de nos nouvelles ? Or sus, vous verrez un jour la raison de tout cela devant Dieu.» (82)

Avant de voir clairement cette raison, la destinataire de la lettre pouvait du moins la discerner sans trop de peine. Saint Vincent entendait maîtriser les inclinations naturelles d'un cœur, que Dieu seul devait soumettre à sa loi. [70]

Il savait d'autre part que cette maîtrise de soi ne s'acquiert pas sans de durs efforts. «Assurez-vous, mademoiselle, écrivait-il en 1633, du cœur de celui qui est, en celui de Notre-Seigneur et en son amour, votre très humble serviteur, et permettez que j'y ajoute la recommandation de la sainte indifférence, quoique la nature gronde au contraire, et que je vous die que tout est à craindre jusques à ce qu'on en soit parvenu là, nos inclinations étant si malignes qu'elles se recherchent en tout. Or sus, Notre-Seigneur soit en notre cœur et notre cœur dans je sien, afin qu'ils soient trois en un et un en trois et que nous ne voulions que ce qu'il veut.» (83)

Pour combattre les «inclinations malignes» qui «se recherchent en tout s, Vincent s'interdit de faire des visites à la maison-mère des Filles de la Charité, sans raison suffisante. Prévoyant qu'il passera devant son domicile au cours de la journée, il fait parvenir cet avis à Louise de Marillac : «Je dois aller tantôt à la Chapelle. S'il est besoin que j'aïlle chez vous, vous me le manderez... Je suis bien aise de n'y point aller autrement, selon la résolution que nous en avons prise dès le commencement. (84)

Une deuxième lettre précise très clairement la portée de la précédente : «Si vous désirez que j'aie le bien de vous voir en votre maladie, mandez-le moi. Je me suis imposé la loi de ne vous aller voir sans être mandé pour chose nécessaire ou fort utile.» (85)

Les témoignages de cette discipline, à laquelle s'astreint Vincent de Paul, se regroupent aisément. «Béni soit Dieu mademoiselle, dit-il encore, de tout ce qu'il lui a plu faire en vous dans votre retraite, et de ce qu'il m'a privé de la consolation de vous y voir.» (86)

Il n'est pas rare que saint Vincent tire de ses occupations une raison de ne pas aller chez mademoiselle Le Gras. De même, il se refuse, le cas échéant, «la consolation» de la recevoir à Saint-Lazare. (87)

Il poursuivait ainsi l'œuvre de détachement qu'il voulait réaliser en lui-même et dans l'âme de sa pénitente. Son effort connaissait le succès. Dès 1630, il indiquait à Louise de Marillac qu'elle devait se mettre en garde contre une trop grande «affection» pour son «confesseur». Mettant en pratique ce conseil, il voulut atteindre lui-même au dépouillement qu'il recommandait. En 1660, c'est avec une résignation sereine qu'il fit part aux Filles de la Charité de la mort de leur première Supérieure générale. Il disait, en leur annonçant la perte qu'elles faisaient : «... J'espère que voyant le bon plaisir de Dieu là dedans, vous vous y conformerez...» Ou bien encore, il écrivait : «... Je vous ai annoncé par le dernier ordinaire une triste nouvelle, à savoir la perte que nous avons faite de mademoiselle Le Gras. Il en faut louer Dieu et espérer qu'il vous tiendra lieu de père et de mère...» (88)

Cependant, lorsque furent recueillis les témoignages des sœurs sur les vertus de Mademoiselle Le Gras, monsieur Vincent, qui présidait [71] la réunion, «ne put retenir ses larmes... tant il était touché...» (89)

L'amitié chrétienne qui s'était établie entre saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac avait duré toute leur vie.

RÉFÉRENCES

1 : I, 30. — 2 : I, 51. — 3 : I, 68. — 4 : I, 63. — 5 : I, 86-88. — 6 : I, 114. — 7 : I, 118-19. — 8 : I, 153. — 9 : I, 384. — 10 : I, 508. — II : I, 12; V, 464-65.—13: VIII, 207.—14 : I, 116. —15 : I, 307. — 16 : I, 111. — 17 : I, 155. — 18 : VI, 95. — 19 : I 73. — 20 : I, 72 et 73. — 21 : I, 108. — 22 : I, 234. — 23 : I, 560. — 24 : I, 75 195.— 25 : II, 8. — 26 : III, 5 et 11.— 27 : I, 242. — 28 : I, 338. — 29 : II, 441. — 30 : I, 606. — 31 : I, 215.— 32 : I, 77. — 33 : XIII, 841. — 34 : II, 18 et 19. — 35 : VII, 114. — 36 : VII, 428. — 37 : I, 124. — 38 : I, 501.

— 39 : I, 70. — 40 : II, 587. — 41 : I, 587 — 42 : VI, 136. — 43 : I, 222. — 44 : VII, 461-62. — 46 : II, 528.
— 47 : III, 377. — 48 : VII, 264. — 49 : VII, 409-10. — 50 : I, 40. — 51 : I, 71-72. — 52 : I, 75-76. — 53 :
I, 18. — 54 : I, 556. — 55 : 584. — 56 : I, 62. — 57 : I, 79. — 58 : I, 83. — 59 : I, 85. — 60 : I, 6. —
61 : I, 118 ; 123 et I, 308.— 62 : I, 399. — 63 : I, 37. — 64 : I, — 65 : I, 301. — 66 : I, 320. — 67 : I, 407. —
68 : I, 516-17. — 69 : I, — 70 : II, 536. — 71 : III, 437. — 72 : II, 542.— 73 : III, 31.— 74 : III, 107-8 — 75
: III, 479-80. — 76 : III, 517. — 77 : III, 544. — 78 : III, 595. VII, 264. — 79 : VII, 264 — 80 : I, 568. — 81:
I, 168. — 82 : I, 171. — 83 : I, 214. — 84 : I, 582.— 85 : I, 584. — 86 : II, 176. — 87 : II, 214 et III,
621.— 88 270 et 273. — 89 : X, 719.